



Règlement des trophées ski club Bois d'Amont.

A partir de l'édition 2026 de la course de la Relève, et en l'honneur de nos 2 bénévoles, 2 trophées seront attribués sur la course de la manière suivante.

- **Trophée Eric Tournier : Trophée représentant le meilleur club masculin.**

Il prendra en compte les résultats des garçons lors des courses des catégories U9, U11, U13 et U15. Les points seront attribués de la manière suivante :

- 1^{er} : 5 points
- 2^{ème} : 4 points
- 3^{ème} : 3 points
- 4^{ème} : 2 points
- 5^{ème} : 1 point

Le club totalisant le plus de points sur les 4 catégories gagnera le trophée.

Le trophée sera remis en jeu la saison suivante et donc rapporté par le club vainqueur de l'édition précédente.

Le club vainqueur de 3 éditions consécutives, conservera le trophée définitivement.

- **Trophée Michel Boutéraon : Trophée représentant le meilleur club féminin.**

Il prendra en compte les résultats des filles lors des courses des catégories U9, U11, U13 et U15. Les points seront attribués de la manière suivante :

- 1^{er} : 5 points
- 2^{ème} : 4 points
- 3^{ème} : 3 points
- 4^{ème} : 2 points
- 5^{ème} : 1 point

Le club totalisant le plus de points sur les 4 catégories gagnera le trophée.

Le trophée sera remis en jeu la saison suivante et donc rapporté par le club vainqueur de l'édition précédente.

Le club vainqueur de 3 éditions consécutives, conservera le trophée définitivement.